**INSTRUCTION COMMUNE**

**PHASE CINQ**

**GUIDE PÉDAGOGIQUE**

**SECTION 3**

**OCOM C501.03 – ANALYSER UN PROBLÈME MONDIAL**

Durée totale : Une séance = 90 min

## PRÉPARATION

### INSTRUCTIONS PRÉALABLES À LA LEÇON

Ce GP appuie l'OCOM C501.01 (Analyser un problème mondial) qui se trouve dans la publication A-CR-CCP-605/PG-002, *Cadets de la Marine royale canadienne, Norme de qualification et plan de la phase cinq*, chapitre 4.

Les trousses d'autoformation sont conçues pour que le cadet les remplisse de façon indépendante. Il est possible de trouver plus de renseignements au sujet des trousses d'autoformation dans l'avant-propos et la préface.

Avant de présenter cette leçon, réviser le contenu de cette dernière pour se familiariser avec la matière.

Réunir les ressources nécessaires :

- une copie de la trousse d'autoformation de l'annexe A pour chaque cadet,
- un journal canadien,
- des stylos et des crayons, et
- un terminal d'ordinateur/téléphone intelligent/tablette adapté à Internet, si c'est possible.

### DEVOIR PRÉALABLE À LA LEÇON

Aucun.

### APPROCHE

L'autoformation a été choisie pour cette leçon, car elle permet au cadet d'analyser un problème mondial à son propre rythme d'apprentissage. Le cadet est ainsi encouragé à devenir davantage autonome et indépendant, alors qu'il se concentre sur son propre apprentissage plutôt que sur l'apprentissage dispensé par l'instructeur.

## INTRODUCTION

### RÉVISION

Aucune.



Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-605/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-605-PF-002/A-CR-CCP-605-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

**OBJECTIFS**

À la fin de la présente leçon, le cadet doit avoir analysé un problème mondial.

**IMPORTANCE**

Il est important pour les cadets de développer la capacité d'analyser un problème et de le comprendre dans le contexte local, national et international, parce qu'il s'agit de compétences clés pour devenir un bon citoyen du monde.



Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-605/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-605-PF-002/A-CR-CCP-605-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

## INSTRUCTIONS POUR LA TROUSSE D'AUTOFORMATION

### OBJECTIF

L'objectif de cette trousse d'autoformation est de demander au cadet d'analyser un problème mondial.

### RESSOURCES

- une trousse d'autoformation,
- un journal canadien,
- un terminal d'ordinateur/téléphone intelligent/tablette adapté à Internet, et
- des stylos et des crayons.

### DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ

Fournir au cadet une salle de classe ou un secteur d'entraînement approprié pour remplir la trousse d'autoformation.

### INSTRUCTIONS SUR L'ACTIVITÉ

1. Remettre au cadet une copie de la trousse d'autoformation qui se trouve à l'annexe A, un journal canadien, un stylo/crayon, et, si possible un accès à un terminal d'ordinateur/téléphone intelligent/tablette adapté à Internet.

2. À partir de la liste suivante, demander au cadet de choisir entre deux documents d'information de l'Organisation des Nations Unies (ONU) ou un document d'information de l'ONU et un document des opérations internationales courantes des Forces armées canadiennes (FAC) aux fins de lecture et d'analyse :

    a. documents d'information de l'ONU qui se trouvent aux appendices 1 à 4 de l'annexe A,

    b. documents d'information de l'ONU qui se trouvent sur le site www.un.org/cyberschoolbus/briefing, ou

    c. document des opérations internationales courantes des FAC qui se trouve sur le site www.forces.gc.ca OPÉRATIONS (http://www.forces.gc.ca/site/operations/index-fra.asp).

3. Allouer 90 minutes au cadet pour remplir la trousse d'autoformation.

4. Fournir de l'aide au cadet au besoin.

5. Récupérer la trousse d'autoformation une fois que le cadet a terminé.

6. Corriger la trousse d'autoformation. Rechercher les signes de réflexions et de compréhension et des idées soutenues.

7. Fournir de la rétroaction au cadet et indiquer s'il a atteint ou non l'objectif de compétence (OCOM).

8. Remettre la trousse d'autoformation terminée au cadet pour consultation ultérieure.

9. Inscrire le résultat dans le journal de bord et le registre de formation du cadet.

### MESURES DE SÉCURITÉ

Aucune.



Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-605/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-605-PF-002/A-CR-CCP-605-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

## CONFIRMATION DE FIN DE LEÇON

L'achèvement de la trousse d'autoformation par le cadet servira de confirmation de l'apprentissage de cette leçon.

## CONCLUSION

### DEVOIR/LECTURE/PRATIQUE

Aucun.

### MÉTHODE D'ÉVALUATION

Aucune.

### OBSERVATIONS FINALES

Le monde continue d'affronter un nombre de problèmes mondiaux. Être capable d'analyser ces problèmes et de les comprendre dans le contexte du Canada constitue une composante fondamentale de ce qu'est un bon citoyen canadien et du monde.

### COMMENTAIRES/REMARQUES À L'INSTRUCTEUR

Aucun.

## DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Organisation des Nations Unies (sans date). *Documents d'information pour les étudiants*. Extrait le 26 mars 2013 du site http://cyberschoolbus.un.org/briefing/index.asp

Forces canadiennes (2013). *Opérations des Forces canadiennes*. Extrait le 26 mars 2013 du site http://www.forces.gc.ca/site/operations/index-fra.asp



Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-605/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-605-PF-002/A-CR-CCP-605-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

# Analyser un problème mondial



**SECTION 1 : PARAMÈTRES D’UN PROBLÈME MONDIAL**

**SECTION 2 : MONDIAL À LOCAL**

**SECTION 3 : RÉFLEXION**



Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-605/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-605-PF-002/A-CR-CCP-605-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

## SECTION 1
## PARAMÈTRES D'UN PROBLÈME MONDIAL

### RESPONSABILITÉS DES CITOYENS DU MONDE

Certains problèmes sont d'une telle ampleur qu'ils concernent directement l'ensemble de la communauté internationale ou qu'ils ont une incidence pour les gens du monde entier.



Est-ce que les citoyens du monde, comme vous, ont la responsabilité de connaître les problèmes internationaux? Si tel est le cas, quel type d'information un citoyen du monde informé devrait-il connaître au sujet des problèmes internationaux? Enregistrer les cinq points ci-dessous :

### LIRE AU SUJET DE DEUX PROBLÈMES MONDIAUX

1. Sélectionner et lire deux documents d'information de l'Organisation des Nations Unies (ONU) ou un document d'information de l'ONU et un aperçu des opérations internationales courantes des Forces armées canadiennes (FAC).



Les documents d'information de l'ONU fournis sont :

- Travail des enfants qui se trouve à l'appendice 1,
- La biodiversité qui se trouve à l'appendice 2,
- La pauvreté qui se trouve à l'appendice 3, et
- Les droits de l'homme qui se trouve à l'appendice 4.

D'autres documents d'information de l'ONU se trouvent sur le site www.un.org/cyberschoolbus/briefing.

Il est possible de trouver de l'information au sujet d'une opération internationale courante des FAC sur le site www.forces.gc.ca > OPÉRATIONS (http://www.forces.gc.ca/site/operations/index-fra.asp) (Assurez-vous d'examiner les liens reliés au bas de la page de l'opération).

2. Examiner un journal canadien fourni (copie papier ou en ligne) pour trouver des articles reliés aux problèmes mondiaux que vous avez choisis.

3. Remplir les feuilles de « Faits marquants » et répondre aux questions sur les pages suivantes. Indiquer des renseignements ou faire référence à l'article du journal en répondant aux questions.



Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-605/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-605-PF-002/A-CR-CCP-605-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

**IDENTIFIER LES PARAMÈTRES DE DEUX PROBLÈMES MONDIAUX**

**Faits marquants**

| |
|---|
| **PROBLÈME :** |
| **Qui**<br>Identifier les gens qui sont le plus touchés par le problème et ceux qui s'occupent de le résoudre. |
| **Quoi**<br>Résumer le problème en deux ou trois phrases courtes. |
| **Où**<br>Identifier les endroits où le problème se déroule. |
| **Quand**<br>Identifier la chronologie du problème, à savoir quand il commence et quand sa fin est prévue. |
| **Pourquoi**<br>Énumérer quelques causes principales du problème. |



Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-605/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-605-PF-002/A-CR-CCP-605-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

**Faits marquants**

| **PROBLÈME :** |
| --- |
| **Qui**<br>Identifier les gens qui sont le plus touchés par le problème et ceux qui s’occupent de le résoudre. |
| **Quoi**<br>Résumer le problème en deux ou trois phrases courtes. |
| **Où**<br>Identifier les endroits où le problème se déroule. |
| **Quand**<br>Identifier la chronologie du problème, à savoir quand il commence et quand sa fin est prévue. |
| **Pourquoi**<br>Énumérer quelques causes principales du problème. |



Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-605/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-605-PF-002/A-CR-CCP-605-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

## SECTION 2
## MONDIAL À LOCAL

Situer les problèmes dans votre contexte local en répondant aux questions suivantes :



Dans quelle mesure les problèmes mondiaux que vous avez examinés existent-ils dans votre communauté?



S'ils n'existent pas, ou très peu, pourquoi en est-il ainsi? Quelles stratégies ont été utilisées pour résoudre ces problèmes? Si l'un ou l'autre des problèmes se trouvent dans votre communauté, quels efforts sont déployés pour les résoudre?



Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-605/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-605-PF-002/A-CR-CCP-605-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

Même le problème le plus lointain peut avoir un lien avec le Canada et votre ville natale. Par exemple, les phénomènes météorologiques extrêmes, comme une inondation, peuvent être le résultat des changements climatiques, qui sont reliés à la concentration de dioxyde de carbone dans l'air. S'assurer qu'il existe des solutions de rechange viables à la conduite automobile, comme le transport en commun, est alors relié à la prévention d'événements comme les inondations. Nous ne voulons pas dire que les Canadiens sont responsables des catastrophes météorologiques autour du monde, mais qu'il y a tout de même une relation entre les communautés ici et les effets là-bas.



Existent-ils des liens de causalité entre votre communauté et les problèmes que vous avez examinés? Si oui, quels sont-ils?



Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-605/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-605-PF-002/A-CR-CCP-605-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

## SECTION 3
## RÉFLEXION

Maintenant que le problème a été posé dans le contexte national et local, discutez de votre lien personnel avec le problème en répondant aux questions suivantes :



Comment vous êtes-vous senti en lisant au sujet des problèmes?



Comment vous sentez-vous par rapport au lien du Canada ou de votre communauté par rapport à ces problèmes?



Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-605/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-605-PF-002/A-CR-CCP-605-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.



Pensez-vous prendre des mesures en ce qui concerne ces problèmes? Si oui, lesquelles? Sinon, pourquoi pas?



Félicitations, vous avez rempli votre trousse d'autoformation sur l'OCOM C501.02 (Analyser un problème mondial). Remettre le dossier rempli à l'officier d'instruction ou à l'officier du cours qui notera votre réalisation dans votre journal de la phase cinq.



Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-605/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-605-PF-002/A-CR-CCP-605-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

# Document d'information de l'ONU

## TRAVAIL DES ENFANTS

## *Aperçu*

« … pour permettre à leurs familles de survivre, 250 millions d'enfants de moins de 14 ans, qu'ils aillent ou non à l'école, travaillent, souvent dans des conditions dangereuses ou malsaines... Les États membres, qui ont approuvé la Convention de l'Organisation internationale du Travail concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination, doivent maintenant l'appliquer pleinement. »

**Le Secrétaire général Kofi Annan dans le *Rapport du millénaire***

### Statistiques de l'état civil

- Quelque 250 millions d'enfants âgés de 5 à 14 ans travaillent à temps plein ou à temps partiel.
- Presque la moitié, quelque 120 millions travaillent à temps plein, tous les jours, toute l'année.
- Quelque 61 pour cent d'entre eux vivent en Asie, 32 pour cent en Afrique et 7 pour cent en Amérique latine.
- Ils sont 70 pour cent à travailler dans l'agriculture.
- Et 70 pour cent travaillent dans des environnements dangereux.
- Sur les 250 millions d'enfants touchés, de 50 à 60 millions sont âgés de 5 à 11 ans et travaillent, par définition, dans des circonstances dangereuses, en tenant compte de leur âge et de leur vulnérabilité.
- Le travail des enfants est également commun dans les pays développés. Aux États-Unis, par exemple, plus de 230 000 enfants travaillent dans l'agriculture et plus de 13 000 dans des ateliers clandestins.

### L'histoire d'Iqbal

Iqbal n'avait que quatre ans lorsqu'il a été vendu comme esclave. Il a été un enfant de la traite, vendu par sa famille pour payer une dette. Même s'il était de petite taille et faible, il a été forcé de travailler 12 heures par jour dans une usine de tapis. Il était constamment battu, victime de violence verbale et enchaîné à son métier à tisser pendant six ans. La malnutrition extrême et des années d'immobilité à l'étroit devant le métier à tisser ont retardé sa croissance.

Tout cela a changé en 1992 lorsqu'Iqbal et quelques-uns de ses amis de l'usine de tapis se sont dérobés pour participer à une fête de la Journée de la liberté organisée par un groupe travaillant à mettre fin à l'asservissement pour dettes. Avec l'aide du groupe, Iqbal est également devenu libre et est bientôt devenu un critique célèbre du travail des enfants. Sa campagne en a effrayé plus d'un, particulièrement ceux qui utilisaient des enfants pour l'asservissement pour dettes. En décembre 1994, Iqbal a visité les États-Unis pour recevoir un prix des Droits de l'homme. Peu de temps après son retour, Iqbal a été assassiné par un tireur engagé par des propriétaires d'usines.

Iqbal n'était qu'un des 250 millions d'enfants au travail dans le monde, mais son histoire a inspiré beaucoup de gens à demander des changements.

### Qu'est-ce que le travail des enfants?

Chez les adultes, le terme « travail des enfants » évoque une image particulière : celle d'enfants enchaînés à des métiers à tisser dans des usines et des ateliers clandestins sombres, comme dans une longue tradition cauchemardesque qui s'étend du Lancashire des années 1830 jusqu'à l'Asie du Sud actuelle.



Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-605/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-605-PF-002/A-CR-CCP-605-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

En réalité, les enfants exécutent des tâches variées dans des conditions qui diffèrent énormément. Ce travail se déroule selon un continuum, du travail qui est bénéfique et qui favorise ou renforce le développement d'un enfant sans gêner sa scolarité, ses loisirs et son repos jusqu'au travail qui est tout simplement destructif ou axé sur l'exploitation. Il existe de grands domaines d'activités entre ces deux pôles.

C'est à l'extrémité la plus destructrice, où les enfants sont utilisés comme des prostituées ou des esclaves pour payer des dettes encourues par leurs parents ou grand-parents ou comme travailleurs dans des milieux particulièrement dangereux, que les efforts sont déployés pour mettre fin à ces abus.

**Qui est un enfant au travail?**

Par le terme « enfant au travail » on entend généralement toute activité économique effectuée par une personne de moins de 15 ans, comme défini par l'Organisation internationale du Travail (OIT) des Nations Unies. Sur le côté bénéfique du continuum, il y a le travail léger après les heures de classe ou les occasions légitimes d'apprentissage, comme participer aux tâches de l'entreprise ou de la ferme familiale. À l'extrémité destructrice on trouve le travail qui :

- entrave la fréquentation scolaire; et
- est dangereux pour la santé mentale et physique de l'enfant.

Plusieurs pays font la distinction entre le travail léger et le travail dangereux, avec l'âge minimum requis pour le premier habituellement à 12 ans, et pour le second à un âge variant entre 16 et 18 ans.

**Est-ce que les limites d'âge pour le travail sont les mêmes dans tous les pays?**

Presque partout, des limites d'âge réglementent officiellement les activités des enfants : quand ils peuvent quitter l'école, se marier, voter, être traités comme des adultes par le système de justice pénale, s'enrôler dans les forces armées, et quand ils peuvent travailler.

Mais les limites d'âge diffèrent d'une activité à l'autre et d'un pays à l'autre. L'âge légal minimum pour tout travail en Égypte, par exemple, est 12 ans, aux Philippines, 14 ans et à Hong Kong, 15 ans. Le Pérou a adopté une variété de normes : l'âge minimum est 14 ans en agriculture, 15 ans dans l'industrie, 16 ans pour la pêche hauturière et 18 ans pour travailler dans les ports et la navigation.

Plusieurs pays font la distinction entre le travail léger et le travail dangereux, avec l'âge minimum requis pour le premier habituellement à 12 ans et pour le second à un âge variant entre 16 et 18 ans. Les conventions de l'OIT adoptent cette approche, en permettant le travail léger à l'âge de 12 ou 13 ans et le travail dangereux pas avant l'âge de 18 ans. L'OIT établit un âge minimum général de 15 ans, pourvu que l'âge de 15 ans ne représente pas l'âge d'achèvement de la scolarité obligatoire. Il s'agit de la norme de comparaison la plus utilisée lorsque vient le temps d'établir combien d'enfants travaillent actuellement dans le monde.

**En quoi consiste le travail dangereux?**

La majorité de la main-d'œuvre enfantine, 71 pour cent, se trouve dans les domaines de l'agriculture et de la pêche. Les tâches principales en agriculture comprennent le travail avec la machinerie, les produits agrochimiques et la cueillette et le chargement des récoltes. Les risques peuvent comprendre la machinerie non sécuritaire, les substances dangereuses (insecticides et herbicides), lever de lourdes charges et les températures extrêmes. Pour la pêche hauturière, les enfants peuvent plonger jusqu'à des profondeurs de 60 mètres pour attacher des filets à des récifs coralliens, risquant une exposition à des pressions atmosphériques élevées et à des attaques par des poissons carnivores et toxiques.

Dans le secteur manufacturier où 8.3 pour cent du travail des enfants se retrouve, des articles comme des bracelets en verre, des allumettes, des feux d'artifice ou des briques peuvent être fabriqués. Les risques se présentent sous toutes formes : émanations nocives et chaleur rayonnante provenant du verre en fusion, en marchant sur du verre chaud brisé ou en le manipulant, exposition à des mélanges de produits chimiques dangereux, mettre de la poudre dans les feux d'artifice et courir le risque d'un incendie ou d'une explosion,



Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-605/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-605-PF-002/A-CR-CCP-605-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

exposition au silicate, au plomb et au monoxyde de carbone, porter des charges excessives et les brûlures sur les fours utilisés pour le traitement de l'argile et la fabrication des briques.

**Un cadre juridique contre le travail des enfants**

Deux agences de l'ONU ont mobilisé leur attention pour la prévention de la main-d'œuvre enfantine dans le monde : le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Organisation internationale du Travail (OIT). Elles ont aidé à définir les problèmes et à élaborer des cadres juridiques internationaux pour les corriger. Grâce à leur travail, nous avons maintenant plusieurs traités internationaux (ou conventions) qui interdisent le travail des enfants et qui identifient des mesures concrètes que doivent prendre les gouvernements. Dès qu'un pays ratifie une convention, des organes de l'ONU surveillent la conformité à celle-ci et tiennent les pays responsables de toutes violations.

**1919 :** La première convention sur le travail des enfants de l'OIT, la convention n° 5 sur l'âge minimum (industrie), adoptée dans les premiers mois de la création de l'Organisation internationale du Travail, stipule que les enfants de moins de 14 ans ne peuvent être employés ou travailler dans les établissements industriels.

**1930 :** La convention n° 29 de l'OIT contre le travail forcé protège les enfants contre le travail forcé ou obligatoire, comme les victimes de trafic, les enfants travaillant pour la servitude de dettes, comme Iqbal, et ceux exploités aux fins de prostitution et de pornographie.

**1966 :** Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, réaffirmant des problèmes d'esclavage et de travaux forcés ou obligatoires, a été adopté par l'Assemblée générale, avec le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, qui demandait la protection des jeunes contre l'exploitation économique et le travail dangereux pour leur développement.

**1973 :** L'instrument essentiel de l'OIT est adopté : la convention n° 138 concernant l'âge minimum d'admission à l'emploi (15 ans ou l'âge d'achèvement de la scolarité obligatoire).

**1989 :** L'ONU adopte la Convention relative aux droits de l'enfant précisant le droit de l'enfant d'être protégé contre l'exploitation économique et le travail dangereux, et l'interdiction pour les États membres d'enrôler des personnes de moins de 15 ans dans leurs forces armées.

**1999 :** L'OIT adopte unanimement la convention n° 182, la Convention concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination. La convention demande aux États d'interdire les pires pratiques de travail des enfants ou les pires formes qui existent actuellement.

**Est-ce qu'édicter des lois suffit pour prévenir le travail des enfants?**

Même si les Nations Unies ont déjà créé un grand nombre de conventions internationales, établissant des normes juridiques pour interdire le travail des enfants, le problème reste généralisé. Après tout, les lois ne veulent pas dire grand-chose si elles ne sont pas mises en vigueur. De plus, des mesures spécifiques contre le travail des enfants doivent être prises au niveau national.

Selon l'OIT, les stratégies nationales pour résoudre les problèmes de main-d'œuvre enfantine devraient, au minimum, comprendre les cinq éléments suivants :

1. **Plan d'action national :** Agir seul ou par des mesures isolées contre le travail des enfants n'aura pas une incidence durable. Les mesures doivent faire partie d'un plan d'ensemble national.

2. **Recherche** : Pour élaborer des politiques et un programme national (et international) efficace, il faut mener une recherche approfondie pour déterminer l'état de la main-d'œuvre enfantine.

3. **Sensibilisation** : La main-d'œuvre enfantine est souvent perçue comme une conséquence inévitable de la pauvreté. Sans une plus grande sensibilisation au sujet de l'étendue et de la nature exploitante de la main-d'œuvre enfantine, les conditions pour le changement ne se présenteront pas.

4. **Une grande alliance sociale :** L'action gouvernementale contre le travail des enfants se termine souvent par l'édiction de lois. Les initiatives de lutte contre le travail des enfants proviennent habituellement



Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-605/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-605-PF-002/A-CR-CCP-605-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

d'organisations non gouvernementales qui ont des ressources limitées. Les deux doivent travailler ensemble. Les autres composantes de la société civile, les médias, les éducateurs, les artistes et les parlementaires devraient également faire partie de la lutte.

5. **Capacité institutionnelle** : Pour formuler et mettre en œuvre une politique nationale, il faut créer un mécanisme institutionnel (comme un ministère ou un service) au sein du gouvernement pour en surveiller l'application.

**Signes de progrès**

- **Cadre juridique :** Avec plus de 20 traités internationaux contre le travail des enfants en vigueur, le monde possède un cadre juridique. Ce qu'il faut, c'est son application à l'échelle nationale.
- **Action internationale** : L'OIT a créé le Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC) en 1992. Le programme vise à éliminer le travail des enfants en aidant les pays en développement à renforcer leur capacité à gérer le problème et à créer leurs propres plans d'action nationaux. Jusqu'à présent, il a aidé à mettre en œuvre plus de 1 100 programmes dans 20 pays.
- **Se donner la main :** Les Nations Unies souhaitent que les gouvernements, les propriétaires d'usine et les donateurs internationaux s'unissent pour lutter contre le travail des enfants. Des initiatives comme celle entre l'OIT, l'UNICEF et l'Association des fabricants et exportateurs de vêtements du Bangladesh ont été entreprises pour retirer des travailleurs mineurs de 2 000 usines de vêtements, les placer à l'école et fournir aux parents des compléments aux revenus familiaux. L'UNICEF a également proposé une politique visant à ne pas acheter de produits fabriqués par de la main-d'œuvre enfantine. Certains gouvernements ont suivi cet exemple.
- **Solidarité internationale :** Les enfants, les jeunes, les citoyens concernés et les chefs du gouvernement en Asie, Afrique, Europe, Amérique du Nord et du Sud ont participé à une marche contre le travail des enfants en 1998. Cette marche a passé par 56 pays, réuni des partisans et permis une plus grande prise de conscience, en mettant une nouvelle pression sur les gouvernements pour qu'ils signent les conventions sur les droits des enfants.
- **Défense des étudiants :** De plus en plus d'étudiants s'engagent à recueillir des fonds pour construire des écoles et des centres de traitement pour les enfants travailleurs. Enfants Entraide, par exemple, une organisation d'étudiants basée au Canada qui promeut l'élimination de la main-d'œuvre enfantine et qui a été formée par le militant alors âgé de 13 ans, Craig Kielberger, a recueilli des fonds pour construire des écoles en Asie du Sud. La campagne « Kids Campaign to Build A School for Iqbal », une campagne d'étudiants locaux du Massachusetts lancée par une école des États-Unis, a attiré un appui international pour construire une école pour les enfants pakistanais victimes de servitude pour dettes, en l'honneur d'Iqbal Masih.
- **Responsabilité des sociétés** : Les sociétés sont de plus en plus préoccupées pour résoudre ce problème et pour élaborer des codes de conduite de sociétés pour réduire leurs nombres d'employés mineurs ou fournir du travail à d'autres membres de la famille ou de la scolarisation pour compléter le travail. Tous les grands fabricants de ballons de soccer, par exemple, ont élaboré un programme volontaire pour éliminer l'utilisation d'enfants de moins de 14 ans dans les usines de Sialkot, au Pakistan, où 75 pour cent des ballons de soccer cousus à la main sont fabriqués. Appuyé par l'OIT, l'UNICEF et les fabricants pakistanais, un programme a été lancé pour fournir de l'éducation à ces enfants travailleurs et donner plutôt leurs emplois à d'autres membres de la famille. De plus, plusieurs fabricants de vêtements embauchent maintenant des entreprises de l'extérieur pour inspecter les conditions de travail dans leurs usines. Alors que certaines entreprises financent leurs inspecteurs directement, d'autres ont accepté de travailler avec des inspecteurs indépendants provenant de bureaux des droits de l'homme non employés par les sociétés.
- **Défense par les organisations syndicales :** Au Brésil, les organisations syndicales en collaboration avec l'IPEC ont réussi à obtenir des clauses pour le travail des enfants dans des contrats avec des employeurs dans plus de 88 municipalités réparties dans 8 états fédéraux. De plus, les employeurs ont signé des engagements pour éliminer le travail des enfants des chaînes de production dans les secteurs du charbon, des agrumes et des chaussures. Les organisations



Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-605/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-605-PF-002/A-CR-CCP-605-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

syndicales aident en surveillant les conditions de travail, en dénonçant les abus et en rejoignant un grand nombre de membres adultes par l'entremise de programmes éducatifs, de négociations collectives et de campagnes pour le changement des politiques à tous les niveaux.

- **Le mouvement contre le travail clandestin :** Les campagnes par les groupes de défense des droits des travailleurs ont aidé à améliorer les conditions de travail dans les « ateliers clandestins ». Dans plusieurs cas, les sociétés multinationales mettent plus de pression sur leurs fournisseurs pour interdire ou réduire le travail des enfants.

**Quels sont les secteurs nécessitant une attention particulière?**

L'UNICEF recommande ce qui suit :

- Mettre immédiatement fin au travail dangereux et à l'exploitation des enfants - y compris la servitude pour dettes, l'exploitation sexuelle commerciale et le travail qui gêne le développement de l'enfant.
- Dispenser un enseignement gratuit et obligatoire - en s'assurant que les enfants reçoivent un enseignement primaire à temps plein jusqu'à l'achèvement.
- Étendre la protection juridique - assurer sa cohérence et sa mise en œuvre dans un climat d'aide mutuelle.
- Enregistrer tous les enfants à la naissance - pour protéger les droits de l'enfant et avoir une preuve de son âge.
- Étendre la cueillette/surveillance de données - rassembler et analyser des données globalement comparables sur le travail des enfants.
- Élaborer des codes de conduite et des politiques d'approvisionnement - les sociétés devraient adopter des codes de conduite qui garantissent qu'elles ou leurs sous-traitants ne vont pas employer d'enfants dans des conditions qui violent leurs droits, et respecter ces codes.

**Ratifier la convention n° 182 de l'OIT maintenant!**

La convention n° 182 de l'OIT est considérée par plusieurs comme étant l'instrument juridique le plus important de la lutte contre le travail des enfants. Elle définit les pires formes de travail des enfants et demande à tous les gouvernements de les interdire. Il s'agit :

- de toutes les formes d'esclavage;
- de la prostitution juvénile;
- de l'utilisation d'enfants pour des activités illicites, particulièrement le trafic de la drogue;
- du travail exposant les enfants à de sérieux risques pour la sécurité et pour la santé.

Une fois la convention ratifiée par les gouvernements, ils doivent l'appliquer en droit et en pratique. Entre autres choses, les gouvernements devraient :

1. instaurer des programmes d'action pour éliminer et interdire les pires formes de main-d'œuvre enfantine;
2. fournir une assistance directe pour la réadaptation et l'intégration sociale des enfants;
3. assurer l'accès à l'enseignement gratuit;
4. identifier les enfants particulièrement exposés; et
5. accorder une attention particulière à la vulnérabilité des filles.

Les gouvernements doivent également rendre compte régulièrement à l'OIT en ce qui concerne l'application de la convention et assumer leur responsabilité pour toutes allégations de violations.



Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-605/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-605-PF-002/A-CR-CCP-605-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC



Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-605/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-605-PF-002/A-CR-CCP-605-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

# Document d'information de l'ONU

## Biodiversité

## *Aperçu*

« Assurer la viabilité de la planète constitue un défi pour chacun d'entre nous….Notre objectif doit être de répondre aux besoins économiques actuels sans compromettre la capacité de la planète de satisfaire les besoins des générations futures. »

**Le Secrétaire général Kofi Annan dans le *Rapport du millénaire***

### Statistiques de l'état civil

- Les espèces disparaissent à un rythme qui atteint 50 à 100 fois le rythme naturel, et il est prévu que cette augmentation progresse énormément.
- Si l'on se fonde sur les tendances actuelles, on estime que 34 000 espèces de plantes et 5 200 espèces animales, incluant une espèce sur huit des espèces d'oiseaux, sont menacées de disparition.
- Environ 30 pour cent des espèces animales d'élevage principales sont actuellement sérieusement menacées d'extinction.
- Quelque 65 millions d'hectares de forêts ont été perdus dans le monde en développement à l'excès de récolte.
- Les produits médicinaux à base de plantes fournissent les soins de santé primaires à plus de 3 milliards de personnes.
- Les prises de poissons ont presque quintuplé au cours du dernier demi-siècle, mais environ 70 pour cent des stocks de poissons sont soit exploités au maximum, soit surexploités.
- Plus de la moitié des récifs de corail du monde sont actuellement menacés.

### La biodiversité – la toile de la vie

La diversité biologique – ou biodiversité – est le terme qui désigne toutes les formes de la vie sur Terre et les caractéristiques naturelles qu'elle présente. La biodiversité dont nous sommes les témoins aujourd'hui est le fruit d'une évolution qui s'est façonnée pendant des milliards d'années, au gré de processus naturels et, de plus en plus, sous l'influence des êtres humains. Elle constitue la toile de la vie dont nous faisons intégralement partie et dont nous sommes totalement dépendants.

Cette diversité s'explique généralement en termes de la vaste gamme de plantes, d'animaux et de microorganismes. À l'heure actuelle, environ 1.75 million d'espèces ont été identifiées, il s'agit essentiellement de créatures de petites dimensions, comme les insectes. En général, les scientifiques évaluent le nombre d'espèces existant actuellement à environ 13 millions, bien que les estimations varient de 3 à 100 millions. Mais la biodiversité s'étend également aux différences génétiques à l'intérieur de chaque espèce – il s'agit, par exemple, des différences entre des variétés de plantes cultivées et de races de bétail. Un autre aspect de la biodiversité réside dans la variété des écosystèmes que l'on rencontre dans les déserts, les forêts, les zones humides, les montagnes, les lacs, les fleuves et les rivières, et les paysages agricoles. C'est la combinaison des formes de vie et leurs interactions les unes avec les autres et avec le reste de l'environnement qui a fait de la Terre un endroit unique et habitable pour les humains.

### Nous sommes en train de modifier la vie sur terre

Il est de notre intérêt de protéger la biodiversité. Les produits de la nature sont à la base d'activités aussi diverses que l'agriculture, les cosmétiques, la pharmacie, les pâtes et papiers, l'horticulture, le bâtiment et le traitement des ordures. La diminution de la diversité biologique menace notre approvisionnement en nourriture,



Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-605/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-605-PF-002/A-CR-CCP-605-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

la possibilité de profiter de nos loisirs et de faire du tourisme, ainsi que nos ressources en bois, en médicaments et en énergie. Elle interfère également avec des fonctions écologiques essentielles.

Il suffit de penser à tous les biens et services qu'offrent les écosystèmes :

- L'approvisionnement en bois, en carburant, en fibre, en logements et en matériaux de construction.
- La purification de l'air et de l'eau, la détoxication et la décomposition des déchets.
- La stabilisation et la modération du climat de la Terre.
- La modération des inondations, de la sécheresse, des températures extrêmes et de la force des vents.
- La fertilité des sols, notamment, le cycle de renouvellement des nutriments.
- La pollinisation des plantes, y compris des nombreuses plantes cultivées; la lutte contre les parasites et les maladies.
- La conservation des ressources génétiques qui entrent, pour une part essentielle, dans la production des plantes cultivées et des animaux d'élevage, des médicaments.
- Les avantages d'ordre culturel et esthétique.

Alors que la diminution du nombre d'animaux aussi connus que le panda, le tigre, l'éléphant, le rhinocéros, la baleine et différentes espèces d'oiseaux a attiré notre attention sur le problème des espèces en danger, c'est en réalité la fragmentation, la dégradation, et la disparition inexorable des forêts, des zones humides, des récifs coralliens, et d'autres écosystèmes qui constituent la plus grave menace pour la diversité biologique.

Notre identité culturelle est profondément ancrée dans notre milieu biologique. La faune et la flore sont les symboles du monde dans lequel nous vivons, elles sont reproduites sur des drapeaux, par des sculptures, et des images qui servent aussi à nous définir. Nous puisons notre inspiration dans l'observation des beautés et des forces de la nature.

Bien que la disparition d'espèces ait toujours constitué un phénomène naturel, le rythme auquel elle se produit actuellement s'est accéléré considérablement du fait des activités humaines. Nous sommes à l'origine du plus grave phénomène d'extinction depuis la catastrophe naturelle qui a balayé les dinosaures, il y a 65 millions d'années. Ces extinctions sont irréversibles et, du fait de notre dépendance en matière de variétés alimentaires, de médicaments et d'autres ressources biologiques, elles représentent une menace pour notre propre bien-être.

**Un accord pour l'action**

Même si les préoccupations pour l'environnement sont constantes au cours de l'histoire, une inquiétude accrue au sujet de la destruction environnementale et la perte des espèces et des écosystèmes dans les années 1970 a mené à une action internationale concertée. En 1972, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain (Stockholm) a mené à l'établissement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Au cours des années suivantes, les gouvernements, souvent sous l'égide du PNUE, ont signé un nombre d'ententes régionales et internationales pour résoudre des problèmes précis, comme la protection des milieux humides et des espèces migratoires et pour réglementer le commerce international des espèces menacées d'extinction.

En 1992, vingt ans plus tard, la plus grande réunion de dirigeants du monde a eu lieu lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement à Rio de Janeiro, au Brésil. Un ensemble d'accords historiques ont été signés au « Sommet de la Terre », y compris deux ententes exécutoires, la Convention sur les changements climatiques, qui vise les émissions industrielles de gaz et les émissions d'autres gaz à effet de serre comme le dioxyde de carbone, et la Convention sur la diversité biologique, le premier accord mondial pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique. Plus de 150 gouvernements ont signé le document lors de la conférence de Rio, et depuis, plus de 175 pays ont ratifié l'accord.

La Convention a trois objectifs principaux :



Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-605/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-605-PF-002/A-CR-CCP-605-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

- la conservation de la diversité biologique;
- l'utilisation durable des composantes de la biodiversité; et
- le partage des avantages découlant de l'utilisation commerciale et autre des ressources génétiques d'une manière juste et équitable.

La Convention reconnaît, pour la première fois, que la conservation de la diversité biologique est une « préoccupation commune de l'humanité » et fait partie intégrante du processus de développement. Elle couvre également le domaine en pleine expansion de la biotechnologie, traitant du développement et du transfert technologiques, le partage des avantages et la prévention des risques biotechnologiques. La Convention offre des orientations aux décideurs sur la base du principe de précaution, à savoir lorsqu'il existe une menace de réduction importante ou de perte de la diversité biologique, l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour différer les mesures pour éviter ou minimiser une telle menace.

Quelques-unes des questions soulevées lors de la convention comprennent :

- Des mesures et des incitations de nature à encourager la préservation et l'utilisation durable de la diversité biologique.
- La réglementation de l'accès aux ressources génétiques.
- L'accès aux technologies et le transfert de technologies, y compris la biotechnologie.
- La coopération technique et scientifique.
- L'étude d'impact.
- L'éducation et la sensibilisation du public.
- La fourniture de ressources financières.
- Les rapports présentant les efforts des pays pour mettre en œuvre les engagements inclus dans les traités.

**Mesure nationale**

La Convention sur la diversité biologique, en tant que traité international, cerne un problème commun, établit des politiques et des objectifs globaux, ainsi que des obligations générales, et organise la coopération financière et technique. Par contre, l'atteinte des objectifs de chaque pays repose largement sur ses propres épaules. Au niveau national, les entreprises privées, les propriétaires fonciers, les pêcheurs et les agriculteurs prennent la plupart des mesures affectant la biodiversité. Les gouvernements doivent fournir le rôle essentiel de leadership, en particulier en élaborant des règles qui guident l'utilisation des ressources naturelles, et en protégeant la biodiversité, où ils ont un contrôle direct sur la terre et l'eau.

En vertu de la Convention, les gouvernements sont tenus d'élaborer des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, et de les intégrer dans les plans nationaux plus larges pour l'environnement et le développement. Cela est particulièrement important pour les secteurs comme la foresterie, l'agriculture, la pêche, l'énergie, le transport et l'urbanisme.

Parmi les autres engagements conventionnels, on retrouve :

- Identifier et surveiller les composantes importantes de la diversité biologique devant être conservées et utilisées de façon durable.
- Établir des zones protégées afin de préserver la diversité biologique tout en promouvant le développement respectueux de l'environnement autour de ces zones.
- Réhabiliter et restaurer les écosystèmes dégradés et favoriser le rétablissement des espèces menacées, en collaboration avec les résidents locaux.



Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-605/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-605-PF-002/A-CR-CCP-605-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

- Respecter, préserver et maintenir les connaissances traditionnelles de l'utilisation durable de la diversité biologique avec la participation des peuples autochtones et des communautés locales.
- Contrôler, éradiquer et prévenir l'introduction d'espèces exotiques envahissantes menaçant des écosystèmes, des habitats ou des espèces.
- Contrôler les risques posés par les organismes génétiquement modifiés.
- Promouvoir la participation du public et éduquer et sensibiliser à l'importance de la diversité biologique et à la nécessité de la conserver.
- Notifier sur la façon dont chaque pays remplit ses objectifs de biodiversité.

**Prendre des mesures**

La conservation de la biodiversité de chaque pays peut se faire de différentes manières. La « conservation in-situ », le moyen principal de conservation, préconise la conservation des gènes, des espèces et des écosystèmes dans leur milieu naturel, en établissant par exemple des zones protégées, en réhabilitant des écosystèmes dégradés, et en adoptant des lois pour protéger les espèces menacées. La « conservation ex-situ » utilise les zoos, les jardins botaniques et les banques de gènes pour conserver les espèces. Il existe de nombreux exemples d'initiatives visant à intégrer les objectifs de conservation et d'utilisation durable :

- En 1994, l'Ouganda a adopté un programme selon lequel une partie des revenus générés par le tourisme dans les zones naturelles protégées sera partagée avec les populations locales. Cette approche est maintenant préconisée par plusieurs pays africains.
- Au Costa Rica, afin de reconnaître les bienfaits environnementaux fournis par les forêts, la loi sur les forêts, adoptée en 1996, contient des dispositions visant à indemniser les propriétaires terriens et les sylviculteurs qui maintiennent ou accroissent la superficie des forêts dans leurs domaines.
- En Asie, grâce aux cours hebdomadaires dispensés aux agriculteurs, quelque deux millions de riziculteurs de plusieurs pays ont amélioré leur compréhension du mode de fonctionnement de l'écosystème des rizières tropicales – y compris des interactions entre les insectes ravageurs du riz, leurs ennemis naturels, les poissons élevés dans les rizières, et la culture même du riz – ce qui leur a permis de perfectionner leurs pratiques d'exploitation agricole. Ils ont ainsi obtenu un meilleur rendement, tout en éliminant pratiquement l'usage des insecticides.
- Au Canada, Clayoquot Sound, sur la côte occidentale de l'Ile de Vancouver, est composée de systèmes forestiers, marins et côtiers. Afin d'assurer une utilisation rationnelle des ressources forestières et marines locales, une gestion adaptée à l'approche par écosystème est en train de se mettre en place, avec la participation des communautés autochtones.

Le succès de la Convention dépend des efforts combinés des nations du monde entier. Si la responsabilité de la mise en œuvre de la Convention incombe, individuellement, à chaque pays, le fait qu'il respecte ses engagements est largement tributaire d'un intérêt national bien compris, et de la pression exercée par les autres pays et par l'opinion publique. Le Secrétariat de la Convention, qui se trouve à Montréal, organise les réunions internationales et régionales, où les gouvernements, les organisations non gouvernementales, les communautés universitaires et scientifiques, le secteur privé et les autres personnes ou les groupes intéressés partagent des idées et comparent des stratégies.

**Partager les avantages découlant des ressources génétiques**

Un aspect important du débat portant sur la diversité biologique concerne l'accès aux avantages découlant de l'utilisation, notamment à des fins commerciales, du matériel génétique – sous forme de produit pharmaceutique, par exemple – et la répartition de ces avantages. Le traité reconnaît que la souveraineté nationale s'étend à toutes les ressources génétiques et précise que l'accès aux précieuses ressources biologiques doit se faire « à des conditions convenues d'un commun accord » et reste sujet à « l'accord préalable donné en connaissance de cause » du pays d'origine. Lorsqu'un micro-organisme, un végétal, ou un animal est utilisé à des fins commerciales, le pays dont il provient a le droit de tirer parti des avantages qui en découlent. Ces avantages peuvent prendre la forme de paiements en espèces, d'échantillons des ressources



Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-605/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-605-PF-002/A-CR-CCP-605-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

recueillies, de formation et de participation des chercheurs du pays d'origine, du transfert d'équipement ou de savoir-faire dans le domaine de la biotechnologie, d'une participation à toute forme de bénéfices réalisés grâce à l'exploitation de ces ressources. Les travaux accomplis ont permis de commencer à transformer cette idée en réalité et l'on connaît désormais des exemples contractuels de partage des avantages, comme :

- En 1995, les Philippines ont exigé que les bioprospecteurs obtiennent « un consentement préalable en connaissance de cause » tant de l'administration que des populations locales, avant d'entreprendre toute investigation.
- Au Costa Rica, l'Institut national de la biodiversité (INBIO) a signé, avec une entreprise pharmaceutique de premier plan, un accord de bioprospection qui fera date en vue de percevoir des redevances et d'obtenir une participation aux bénéfices tirés du matériel biologique commercialisé.

**Le Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques**

Depuis qu'ont été domestiqués les premières plantes et les premiers animaux de ferme, nous avons modifié leurs caractéristiques génétiques en sélectionnant les reproducteurs et en croisant les variétés. Il en est résulté une augmentation de la productivité agricole qui a permis de mieux nourrir l'espèce humaine.

Ces dernières années, les progrès réalisés dans le domaine des biotechnologies ont permis de franchir les barrières entre les espèces en transférant les gènes d'une espèce à une autre espèce. Nous disposons maintenant de plantes transgéniques comme les tomates et les fraises, qui ont été modifiées en introduisant un gène de poisson des mers froides, pour les rendre résistantes au gel. Certaines variétés de pomme de terre et de maïs ont reçu les gènes d'une bactérie qui leur permet de produire leur propre insecticide. D'autres plantes ont été modifiées afin de résister aux herbicides répandus pour tuer les mauvaises herbes. Les organismes vivants modifiés (OVM) se trouvent désormais dans un nombre croissant de produits, y compris des produits alimentaires et des additifs, des boissons, des médicaments, des colles, et des carburants. La production d'OVM pour l'agriculture et la pharmacie est devenue en peu de temps une industrie florissante, d'une valeur de plusieurs milliards de dollars.

L'essor de la biotechnologie a été d'autant plus encouragé qu'elle constitue une méthode particulièrement efficace d'amélioration des produits agricoles et de production de médicaments, mais elle a soulevé des inquiétudes quant aux effets secondaires potentiels sur la santé et sur l'environnement. Si, dans certains pays, des produits agricoles génétiquement modifiés ont été mis sur le marché sans susciter de débat particulier, ailleurs, leur utilisation a provoqué des concerts de protestations, particulièrement lorsque les modalités de commercialisation de ces produits ne permettaient pas de les identifier comme tels.

Pour répondre à ces préoccupations, les gouvernements ont négocié un accord subsidiaire à la Convention, qui traite des risques potentiels que présentent le commerce transfrontalier et la libération non intentionnelle des OVM. Adopté en janvier 2000, le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques permet aux gouvernements de manifester leur volonté d'accepter, ou non, les importations de produits agricoles contenant des OVM en communiquant officiellement leur décision à la communauté internationale par l'intermédiaire du centre d'échange sur la biosécurité, mécanisme créé pour faciliter l'échange de renseignements et d'expériences dans le domaine des OVM. De plus, les produits qui sont susceptibles de contenir des OVM doivent, lors de leur exportation, porter une étiquette indiquant clairement cette caractéristique.

Les exportateurs sont tenus de fournir des renseignements détaillés à chaque pays importateur avant tout envoi initial de semences, de poissons vivants, et d'autres OVM, et au vu de ces renseignements, l'importateur a l'obligation d'autoriser formellement l'importation de la marchandise. Il s'agit là de s'assurer que le pays récipiendaire ait en même temps l'opportunité et la capacité d'évaluer les risques inhérents à ces produits de la biotechnologie moderne. Le Protocole entrera en vigueur après avoir été ratifié par 50 états.

Le Secrétaire général Kofi Annan, dans son *Rapport du millénaire*, a proposé d'organiser un réseau mondial de politiques de haut niveau pour résoudre ces questions concernant les risques et les occasions créés par l'utilisation accrue de la biotechnologie et du génie biologique, et les controverses qui y sont reliées.



Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-605/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-605-PF-002/A-CR-CCP-605-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

**Une nouvelle initiative pour l'évaluation des écosystèmes**

Au cours des trente dernières années, nous sommes de plus en plus conscients du fait que les écosystèmes naturels sur lesquels les humains dépendent sont menacés. Mais nous ne connaissons pas encore pleinement l'ampleur des dommages causés, ni leurs causes. Le Secrétaire général Kofi Annan, dans son *Rapport du millénaire*, a souligné le besoin de développer un plan d'évaluation réellement complet de la condition de cinq grands écosystèmes : les forêts, les systèmes d'eau douce, les surfaces pastorales, les zones côtières et les agroécosystèmes. Cette « Évaluation des écosystèmes pour le millénaire » a pour objectif de produire cette évaluation.

Une initiative de la World Resources Institute, de la Banque mondiale, du Programme des Nations Unies pour le développement, et du Programme des Nations Unies pour l'environnement, entres autres entités, cueillera et collationnera des sources de données existantes et fera la promotion de nouvelles recherches afin de combler des lacunes dans les connaissances.

Le Secrétaire général a demandé aux États membres d'aider à apporter le soutien financier à l'Évaluation des écosystèmes pour le millénaire et d'y participer activement. Les gouvernements des pays développés et en développement bénéficieront des travaux de recherche. Le secteur privé pourra également en tirer profit en étant capable d'établir des prédictions plus éclairées. Et cela procurera à la société civile les renseignements nécessaires pour tenir les sociétés et les gouvernements responsables du respect de leurs obligations environnementales.

**Se donner la main**

Alors que les gouvernements devraient occuper les rôles de chefs, les autres parties de la société doivent s'impliquer de façon active. Après tout, ce sont les choix et les actions de milliards de personnes qui vont déterminer si oui ou non la biodiversité est conservée et utilisée de manière durable.

À une époque où l'économie est un facteur dominant dans les affaires mondiales, il est plus important que jamais de voir des entreprises participer volontairement à la protection de l'environnement et à l'utilisation durable de la nature. Heureusement, un nombre grandissant d'entreprises ont trouvé des façons de faire des profits tout en réduisant leurs impacts environnementaux, accroissant ainsi la bonne foi de leurs partenaires d'affaires, leurs employés et leurs consommateurs.

Les communautés locales jouent un rôle important depuis qu'elles sont les vraies « gestionnaires » des écosystèmes qu'elles habitent. Plusieurs projets ont été menés avec succès au cours des dernières années, impliquant la participation de communautés locales et autochtones pour la gestion durable de la biodiversité.

Pour terminer, la personne chargée de la décision ultime pour la biodiversité est le **citoyen**. Les petits choix que font les individus donnent un effet mesurable, parce que c'est la consommation individuelle qui crée le développement, qui à son tour utilise et pollue la nature. En choisissant avec discernement les produits qu'il achète et les politiques qu'il soutient, le grand public peut commencer à aiguiller le monde sur la voie du développement durable. Il incombe aux gouvernements, aux entreprises, et à d'autres de conduire et d'informer le public, mais en fin de compte, ce sont les choix individuels, effectués des milliards de fois par jour, qui comptent le plus.

En pratique, les gens peuvent s'associer pour :

1. Embellir les cours d'école et les parcs à l'aide d'espèces végétales locales.

2. Réclamer les lots abandonnés dans les jardins communautaires; adopter un parc local.

3. S'éduquer l'un l'autre au sujet des espèces locales de plantes et d'animaux.

4. Former des organisations de protection de la faune et de jardinage, ou de se joindre à des organisations existantes.



Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-605/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-605-PF-002/A-CR-CCP-605-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

# Document d'information de l'ONU

## LA PAUVRETÉ

## *Aperçu*

« Je lance un appel au plus haut niveau de la communauté internationale... pour adopter l'objectif de réduire de moitié le nombre de personnes vivant dans la pauvreté extrême, et par conséquent soulager plus d'un milliard de personnes de cette condition, d'ici 2015. »

**Le Secrétaire général Kofi Annan dans le *Rapport du millénaire***

**Statistiques de l'état civil**

- Plus de 2.8 milliards de personnes, près de la moitié de la population mondiale, vivent avec moins de l'équivalent de 2 $ par jour. Plus de 1.2 milliard de personnes, ou près de 20 pour cent de la population mondiale, vivent avec moins de l'équivalent de 1 $ par jour.
- L'Asie du Sud compte le plus grand nombre de personnes pauvres (522 millions qui vivent avec moins de 1 $ par jour). L'Afrique subsaharienne compte la plus grande proportion de gens qui sont pauvres, avec un taux de pauvreté qui touche 46.3 pour cent ou près de la moitié de la population de la région.
- Près d'un milliard de personnes sont analphabètes; plus d'un milliard de personnes n'ont pas accès à de l'eau salubre; quelque 840 millions de personnes connaissent la faim ou l'insécurité alimentaire; environ un tiers de tous les enfants de moins de cinq ans souffrent de malnutrition.
- Le coût estimatif pour offrir l'accès universel à des services sociaux fondamentaux et des transferts sociaux essentiels pour réduire la pauvreté est de 80 milliards, ce qui représente moins que 0.5 pour cent du revenu mondial.
- Le cinquième supérieur (20 pour cent) des personnes du monde qui vivent dans les pays à revenu élevé a accès à 86 pour cent du produit intérieur brut mondial (PIB). Le cinquième inférieur, dans les pays les plus pauvres, a accès à environ un pour cent.
- Les actifs des trois hommes les plus riches du monde dépassent les produits intérieurs bruts combinés des 48 pays les plus pauvres du monde.

**Le piège de la pauvreté**

Jusqu'à dernièrement, la pauvreté était perçue grandement en terme de revenu, ou par l'absence d'un revenu. Être pauvre voulait dire que quelqu'un ne pouvait pas payer les coûts d'une alimentation adaptée ou d'une maison adéquate. Mais la pauvreté est plus qu'un manque de revenu ou d'apport en calories. Il s'agit du manque d'occasions et de choix qui sont largement perçus comme étant essentiels pour mener une longue vie créative et en santé et pour jouir d'une qualité de vie décente, en toute liberté, dans la dignité, avec estime de soi et dans le respect des autres.

Les gens ne vivent pas dans la misère des logements insalubres, des agglomérations de squatteurs, des districts à loyer modique ou près des dépotoirs parce qu'ils le veulent. Ils n'ont aucun autre choix. Avec peu d'argent, peu d'éducation, peu de compétences pour le marché du travail et une multitude de problèmes de santé, près de la moitié de la population mondiale vit dans la pauvreté, sans réelles occasions d'améliorer leurs vies.

La pauvreté se présente sous plusieurs dimensions, et plusieurs d'entre elles sont interreliées, pour créer un cercle vicieux.

- La mauvaise santé, la maladie et l'incapacité peuvent empêcher les personnes de travailler à temps plein, limitant ainsi leurs revenus et leur capacité de travailler davantage et sortir de la pauvreté. Des problèmes de santé pour le soutien de famille représentent des problèmes de revenus, mais une maladie dans la



Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-605/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-605-PF-002/A-CR-CCP-605-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

famille peut ruiner une maison entière. Il n'y a pas seulement perte de revenus, mais des dépenses qui augmentent pour les médicaments et les soins de santé et pour les besoins des membres de la famille qui s'occupent de la personne malade.

- Ceux qui possèdent peu d'éducation formelle ont tendance à être représentés de manière disproportionnée dans les rangs des pauvres, peut-être parce qu'ils sont plus susceptibles d'occuper des emplois moins bien payés ou de ne pas avoir d'emploi. Les familles pauvres font souvent face à d'énormes difficultés pour maintenir leurs enfants à l'école en raison des coûts, ainsi que par l'obligation de voir le plus grand nombre de membres de la famille, incluant les enfants, au travail. La prochaine génération, étant peu éduquée, se retrouve à son tour dans des emplois similairement moins bien rémunérés.
- Les femmes ayant des enfants constituent la majorité des pauvres dans plusieurs pays. Lorsque les femmes arrivent à se sortir de la pauvreté, leurs enfants semblent avoir un meilleur avenir, mais lorsque leurs occasions sont limitées, la pauvreté est transmise d'une génération à l'autre. Dans plusieurs cas, les filles ont des taux d'abandons plus élevés, parce qu'elles sont les premières à être retirées de l'école pour aider aux tâches ménagères et pour prendre soin des enfants. Pourtant, l'expérience montre que l'investissement dans l'éducation des filles et des femmes ne permet pas seulement une meilleure équité, mais a également tendance à se traduire directement en une meilleure alimentation pour la famille, de meilleurs soins de santé, une diminution de la fécondité et possiblement une plus grande démarginalisation économique.
- La pauvreté a été identifiée comme étant un facteur important pour la propagation du VIH/SIDA dans plusieurs parties de l'Afrique. De simple cause de souffrance humaine, le VIH/SIDA est devenu une crise économique et sociale majeure pour des économies entières, parce qu'il affecte les secteurs économiquement productifs de la société et complique l'élimination de la pauvreté. On estime qu'à la fin de 1999, près de 34 millions de personnes dans le monde étaient infectées par le VIH et que d'ici 2010, en Afrique seulement, il y aura 40 millions d'orphelins à la suite de l'épidémie.
- Comme le souligne le Secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan, dans son *Rapport du millénaire* : «les pays pauvres... particulièrement ceux avec des inégalités importantes entre les communautés ethniques et religieuses, sont beaucoup plus susceptibles de s'embarquer dans des conflits que les pays riches. » En réalité, 20 des 38 pays les plus pauvres sont mêlés dans un conflit armé ou viennent tout juste de s'en sortir, selon les sources de l'ONU.

**Les racines de la pauvreté**

La pauvreté existe dans plusieurs pays industrialisés et caractérise des régions entières du monde en développement. Les racines de la pauvreté s'empêtrent dans un réseau local de situations combinées à des événements nationaux et internationaux. Elle est le produit de processus économiques se produisant à divers niveaux, ainsi que d'une variété de conditions sociales et économiques particulières qui semblent structurer les possibilités de chacun.

**Pensez à ce qui suit :**

**Certains pays doivent dépenser plus d'argent pour le financement de leur dette qu'ils peuvent en dépenser pour la santé et l'éducation :** Une obligation de repayer les dettes amassées par les régimes précédents, parfois en raison de mauvais conseils de la part de pays développés, parfois en raison de régimes corrompus a considérablement réduit la capacité de plusieurs pays dans leur effort pour sortir du cercle de la pauvreté. L'Afrique subsaharienne paie plus de 14 pour cent en frais de recettes d'exportation pour le service de la dette. L'Asie du Sud, une autre région très pauvre, paie 22 pour cent. La région de l'Amérique latine et des Caraïbes doit consacrer presque un tiers de ses recettes d'exportation pour le service de la dette.

- Au cours des dernières années, les paiements du service de la dette de la Tanzanie sont passés à neuf fois ceux de ses dépenses pour les soins de santé primaires et à quatre fois ceux dépensés pour l'éducation primaire.
- La valeur de la dette du Honduras équivaut à 208 pour cent de ses exportations; son service de la dette compte pour 55 pour cent des dépenses du gouvernement.



Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-605/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-605-PF-002/A-CR-CCP-605-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

En 1999, le FMI et la Banque mondiale ont lancé l'initiative renforcée pour les pays pauvres très endettés, ayant pour objectif de fournir un allégement de la dette à 41 pays pauvres très endettés (PPTE). Le plan devrait alléger jusqu'à 70 pour cent de la dette approximative de 170 milliards de dollars que ces pays doivent. Mais jusqu'à maintenant, peu de pays ont réussi à se qualifier pour l'aide et le service de la dette n'a pas toujours été durable. C'est-à-dire que même après l'allégement de la dette, le coût du service de la dette demeure plus grand que le montant dépensé sur la santé et l'éducation primaires, sans même pouvoir permettre des niveaux d'investissement accrus nécessaires pour la croissance économique.

**Les facteurs reliés au commerce et les politiques d'ajustement structurel ont eu des effets néfastes :** Plusieurs pays en développement doivent se remettre à exporter des matières premières agricoles non transformées pour gagner un revenu de l'étranger, mais les prix de ces produits agricoles n'ont pas été relativement favorables et ont continué de chuter. En même temps, la valeur marchande mondiale pour le carburant et pour les biens manufacturés et transformés a augmenté. Par surcroît, plusieurs pays développés ont imposé des restrictions commerciales sur les produits agricoles des pays en développement, leur compliquant la tâche pour la vente de leurs produits. Avec des résultats faibles, plusieurs pays ont été incapables de se sortir du cycle de la pauvreté, en misant sur les exportations. Au même moment, la faiblesse des prix sur le marché d'exportation, mais une hausse de la facture des importations prévue pour les problèmes de balance de paiements, une augmentation des emprunts et dans le contexte actuel, des niveaux d'endettement plus élevés. Des estimations des pertes en raison du fléchissement des prix au cours de l'année 1992 sont plus élevées que le budget total d'aide de l'OCDE pour cette année (65 milliards de dollars comparativement à 58 milliards de dollars). La situation était souvent aggravée par des politiques d'ajustement structurel qui encourageaient la dépréciation des monnaies.

- L'Indonésie, qui était autosuffisante en nourriture, a dernièrement été obligée d'avoir recours à de la nourriture importée, soit 20 millions de tonnes de riz par année. Cela a eu des conséquences désastreuses vers la fin des années 1990, lorsque, dans la foulée de la crise asiatique, la monnaie a été fortement dévaluée (500 %) et que les conditions locales ont entraîné des approvisionnements inadéquats de nourriture produite dans le pays. Le prix du riz importé a monté en flèche et selon une estimation, plus de 100 millions d'Indonésiens ont pour cette raison rejoint les rangs de la pauvreté.

**En possédant peu d'actifs, les pauvres ont très peu accès au capital et au crédit :** Dans plusieurs pays, une majorité des gens dépendent de l'agriculture et un accès inadéquat à la terre est l'une des causes principales de la pauvreté rurale. La majorité des pauvres du monde ne possèdent pas de terre ou possèdent des terres qui ne valent rien. La terre sur laquelle ils habitent est habituellement de mauvaise qualité pour l'agriculture et elle est souvent assujettie aux dommages causés par les tempêtes et les autres désastres naturels. Ou ils sont soumis à des systèmes de propriété des terres vieux de plusieurs siècles qui se perpétuent dans un modèle de méthode de tenure quasi féodale, comme le système des *haciendas* aux Phillippines. Pris dans un piège entre des revenus marginaux et une mince possibilité d'obtenir des fonds pour améliorer son sort, il y a peu de chance d'avancer. Les réformes agraires, l'investissement public dans les infrastructures rurales, la technologie et les services de commercialisation, en plus de la hausse du crédit et de la stabilité des prix sont nécessaires pour éliminer les multiples contraintes qui nuisent aux possibilités des pauvres en milieu rural.

**Le manque de possibilités d'emplois :** En s'enfuyant de la pauvreté des régions rurales, plusieurs personnes se dirigent vers les villes, de leur pays et des pays étrangers, pour trouver un emploi. Mais dans la plupart des pays, il n'y a pas assez d'emplois décents, ceux qui payent un salaire vital, pour tout le monde. Les personnes pauvres ont alors tendance à essayer de survivre dans la marge, ce qu'on appelle le secteur non structuré. La pression dans ce secteur est accrue par le déplacement du travail en raison des changements techniques, la baisse de la croissance de l'économie et des secteurs structurés, et par les coupes budgétaires. Les personnes dans ce secteur, par contre, arrivent difficilement et vivent avec peu ou pas de couverture sociale. On estime, dans le monde, que sur une main-d'œuvre de trois milliards de personnes, 140 millions sont au chômage et qu'entre un quart et un tiers d'entre elles sont sous-employées.



Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-605/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-605-PF-002/A-CR-CCP-605-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

**Infrastructures inadéquates et manque d'accès aux services sociaux de base reliés à l'éducation, la santé et la santé de la reproduction :** Habitant souvent dans des régions qui n'ont pas d'égouts ou d'eau potable, les gens pauvres sont beaucoup plus vulnérables aux maladies. Ils n'ont pas souvent les moyens d'obtenir les soins de santé dont ils ont besoin. En même temps, les gens qui habitent dans des régions plus pauvres manquent de renseignements au sujet des problèmes de santé et de santé génésique, et pour cette raison, sont souvent mal informés sur les mesures à prendre pour éviter les risques.

**Exclusion sociale :** Il existe des préjugés et des partis pris dans chaque pays, et dans certains cas des politiques qui excluent des personnes en raison de leur race, religion ou sexe et qui les empêchent d'obtenir des postes de responsabilité ou de bons emplois. Souvent le préjugé n'est pas fondé dans la loi, mais est en vigueur quoi qu'il en soit comme dans les cas de discrimination sexuelle ou de marginalisation de peuples autochtones. Dans ces cas, il est peut-être nécessaire d'adopter des politiques d'action positive pour une période de temps, afin d'améliorer les conditions des exclus et rendre l'accès à des occasions d'emplois plus équitable.

**Redéfinir la pauvreté**

Dans les premiers jours de l'ONU, la pauvreté était mesurée en terme de capacité pour atteindre un minimum de calories ou pour avoir un minimum de revenu pour satisfaire ses besoins (pauvreté de revenu). Un « seuil de la pauvreté » déterminait ce niveau minimum, et les pauvres représentaient le nombre actuel de personnes dont les revenus ou les apports en calories étaient inférieurs à ce seuil. Une mesure utilisée de façon commune aux fins de comparaisons internationales de la pauvreté de revenu est la mesure du 1 $ ou 2 $ par jour (le pouvoir d'achat équivalant à 1 ou 2 $ aux États-Unis en 1993). Il y a eu des changements de philosophie sur la façon de mesurer la pauvreté en essayant d'incorporer quelques-unes de ses dimensions diverses, ainsi que ses connexions circulaires dont nous avons parlé plus tôt.

Dans les années 1970, l'Organisation internationale du travail (OIT) a élargi le spectre et la pauvreté est devenue l'incapacité de répondre aux besoins essentiels. Dans les années 1980 et 1990, le concept a été modifié davantage en prenant en compte les aspects non monétaires comme l'isolement, l'impuissance, la vulnérabilité et le manque de sécurité, ainsi que la capacité et l'habileté d'une personne de pouvoir connaître le bien-être.

Inspiré par le travail d'Amartya Sen, un économiste de renommée mondiale qui a remporté le prix Nobel d'économie en 1999, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a introduit des mesures pour le progrès et pour la privation qui sont axées sur la pauvreté du point de vue du développement humain. Le concept voit la pauvreté comme le manque de choix et d'occasions de vivre une vie tolérable. L'index de pauvreté humaine (IPH) élaboré pour chaque pays fournit une image pays par pays de la privation en termes de longévité, d'éducation et facteurs économiques. Considérer la pauvreté d'une façon différente mène vers de nouvelles observations. Par exemple, un niveau élevé de la population des États-Unis vit une « pauvreté humaine » accrue, malgré ses niveaux de revenu moyen élevé.

**Une stratégie pour vaincre la pauvreté**

Dans les programmes visant à éliminer la pauvreté, des objectifs précis ont été élaborés et des efforts ont été concentrés ou axés sur l'atteinte de ces objectifs précis. Par cette approche, des progrès ont été enregistrés pour la réduction de la pauvreté depuis 1970, même si les résultats ne sont pas répartis de façon égale dans les différentes parties du monde. La majeure partie du déclin de la pauvreté s'est produite en Asie de l'Est, principalement en Chine. Dans les pays en développement, la mortalité infantile a été réduite de plus de 40 % et le taux d'analphabètes adultes de 50 %. Un nouveau-né peut espérer vivre 10 ans de plus et le taux d'inscription combiné de l'école primaire et secondaire a augmenté de près de 50 %. Mais il y a également eu des revirements au cours des dernières années et de grands problèmes demeurent.

Selon l'expérience des dernières années, un consensus au sein des décideurs nationaux et internationaux émerge à savoir ce qui fonctionne et ne fonctionne pas dans la lutte contre la pauvreté. Les politiques qui font partie des trousses de réduction de la pauvreté qui fonctionnent dans différents pays comprennent :



Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-605/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-605-PF-002/A-CR-CCP-605-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

**Croissance inclusive et largement répartie :** La croissance économique est l'un des facteurs les plus importants pour la réduction de la pauvreté, mais elle ne suffit pas. L'efficacité de la croissance économique pour la réduction de la pauvreté dépend de la structure de la croissance, des niveaux d'inégalité existants et de la façon dont les avantages de la croissance sont répartis.

L'inégalité des revenus est une fonction de la distribution des actifs économiques (la terre, le capital industriel et économique), et ce qu'on appelle le « capital humain » sous la forme d'éducation et de compétences. Les gouvernements doivent travailler sur la création de plus d'équité dans la distribution de revenus et d'actifs.

L'efficacité de la croissance pour réduire la pauvreté dépend également de l'étendue de la croissance et des occasions d'emploi créés, et si elle se produit dans les secteurs et les régions où les pauvres se trouvent. Dans la plupart des cas, à l'exception des pays de l'Asie du Sud-Est (République de la Corée, Taïwan, Malaisie, etc.) dans leur phase de grande croissance, il n'y a pas eu suffisamment de création d'emplois dans le secteur structuré de l'économie. Il faut maintenant porter une attention au secteur non structuré de l'économie.

- Selon le *Rapport du millénaire* du Secrétaire général, une augmentation de 1 pour cent du produit national brut d'un pays peut rapporter une augmentation des revenus aux 20 pour cent des personnes les plus pauvres d'une population. Mais cela ne peut pas se produire où les inégalités sociales ne permettent pas aux pauvres de profiter de la croissance.
- La Chine constitue un exemple de ce qui pourrait être accompli par une croissance économique rapide érigée sur l'investissement dans les gens : l'écart entre le revenu moyen de la Chine et du reste du monde a diminué de plus 50 % comparativement à il y a 40 ans.

Par contre, les perspectives de croissance dans l'économie mondiale sont plutôt sombres. L'économie mondiale semble croître trop lentement pour créer assez d'emplois ou pour avoir une réelle incidence sur la pauvreté. Même les pays industrialisés semblent être pris avec des taux élevés de chômage, une cause importante de pauvreté. Cela laisse entendre que la croissance de leur économie ne peut les sortir de la pauvreté, mais ils doivent prendre des mesures précises pour cibler directement la réduction de la pauvreté.

La croissance, si elle est atteinte au coût de la dégradation environnementale, peut également miner le bonheur des pauvres qui dépendent de ces ressources. Ainsi, les politiques de développement doivent être sensibles à l'environnement social et économique des pauvres.

- Après le Sommet de la Terre de 1992 (Rio de Janeiro, Brésil), les Phillippines ont été le premier pays à établir un comité pour le développement durable avec des partenaires du gouvernement, de la société civile et de l'entreprise privée. Les grandes entreprises ont travaillé à mettre en œuvre des initiatives de développement durable, en réutilisant les produits dérivés, en contrôlant les niveaux de pollution et en incluant des dispositions environnementales dans les conventions collectives avec les organisations syndicales.

**Réaliser le potentiel de la mondialisation :** Le phénomène des grandes sociétés qui font des affaires dans plusieurs pays, aux mains de particuliers qui prennent les décisions pour l'ouverture, la fermeture et la restructuration des opérations qui ont une incidence sur la vie de plusieurs personnes, est une réalité de ce nouveau millénaire. Le processus appelé mondialisation et l'intégration économique accrue offrent aux pays plusieurs occasions positives de marchés et d'emplois. Mais il y a également des risques et des problèmes qui y sont associés. Les pauvres dans les pays pauvres sont à ce moment souvent victimes de ce processus. (Voir le *document d'information sur la Mondialisation* pour une discussion plus approfondie sur ses avantages et ses inconvénients). Les pays doivent se préparer pour la mondialisation en :

- développant l'avantage concurrentiel de leurs industries;
- réglant les problèmes de ceux qui sortiront perdant de la concurrence mondiale; et
- améliorant la technologie et en augmentant la productivité afin d'éviter de concurrencer sur la base de salaires faibles, de conditions de travail faiblement réglementées et de l'exploitation de l'environnement.



Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-605/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-605-PF-002/A-CR-CCP-605-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

Rien n'est garanti, même après avoir fait tout cela. Les marchés peuvent être saturés et malgré la mondialisation, plusieurs pays industrialisés protègent encore également leurs marchés au moyen de tarifs et de quotas, tout en exerçant de la discrimination envers les produits de pays en développement. De meilleures politiques commerciales, des règles plus justes et des conditions qui permettront aux pays pauvres d'entrer dans les marchés des pays développés doivent être mises en place. Le Secrétaire général des Nations Unies a incité tous les pays industrialisés à penser offrir un accès en franchise de droits et de contingents pour la quasi-totalité des produits exportés par les pays les moins développés. Les gouvernements et les agences internationales doivent également travailler à préparer les pays, en les aidant à élaborer des politiques réglementaires qui vont atténuer les répercussions négatives des flux de financement volatiles. Promouvoir la bonne gouvernance, la responsabilité et la participation : Des pratiques gouvernementales honnêtes et justes, libres de corruption; la participation publique dans le processus de prise de décision; et des mesures de suivi conformes aux décisions prises sont des mesures nécessaires pour éliminer la pauvreté. Les mesures importantes sont :

- la bonne gouvernance - la conduite d'un gouvernement qui est honnête et juste; voir la documentation sur la gouvernance
- la transparence : la prise de décision peut être ouverte au public et faire l'objet de contrôle; et
- la responsabilité - s'assurer que les mesures de suivi sont conformes aux décisions prises de façon transparente, et qu'elles peuvent aider à garantir que les avantages de la croissance et des politiques de réduction de la pauvreté atteignent réellement les pauvres.

L'élément clé pour réaliser tout cela est le rôle que peut jouer la société civile, tout comme le processus de permettre aux pauvres de participer à l'élaboration des politiques et de les encourager à le faire, particulièrement les politiques qui les touchent directement. Il y a lien clair entre la responsabilisation des pauvres et la réduction de la pauvreté. Selon le rapport sur la pauvreté PNUD 2000 :

- En Andhra Pradesh, en Inde, les femmes se sont organisées en groupes d'auto-assistance qui ont mobilisé les épargnes de la communauté, qui ont créé des occasions productrices de revenus pour les femmes par l'entremise d'un accès accru au crédit et en mettant l'accent sur le perfectionnement des compétences et qui ont amélioré la condition des femmes. Les groupes ont mobilisé la communauté pour formuler des recommandations au sujet des priorités concernant les prêts et ils ont également essayé de réduire ou éliminer le travail des enfants et améliorer les conditions de vie des filles.
- De façon similaire, au Cambodge, des communautés locales ont développé leurs propres projets de lutte contre la pauvreté. Les villageois ont fait un remue-méninges au sujet de leurs problèmes. Ils ont posé des questions à leurs élus et ont exprimé leurs opinions sur la meilleure façon de faire.
- En Bulgarie, des organismes civils autonomes ont accordé une formation professionnelle accrue, en favorisant la création de nouvelles entreprises, en protégeant l'environnement et en résolvant les conflits.

**La prestation de services de base et de politiques budgétaires :** La façon dont les ressources publiques sont mobilisées et dépensées détermine le type d'impact qu'elle aura sur la pauvreté. Une politique budgétaire publique juste et équitable (en ce qui concerne les dépenses, la taxation et les priorités financières de gouvernement) peut également aider à encourager la croissance économique, réduire les inégalités et rendre le développement plus favorable aux pauvres. L'Inde, le Brésil et l'Ouganda représentent des exemples de réussite de politiques favorables aux pauvres et budgétaires participative.

Vouloir apporter des améliorations à la qualité de vie ou réduire le niveau de privation est une fonction, non seulement des ressources disponibles, mais également des priorités sociales et économiques du gouvernement. Réduire les incidences néfastes des différentes dimensions de la pauvreté est possible, même à des niveaux de revenus faibles. Le gouvernement qui dépense sur la santé et l'éducation, avec d'autres politiques qui encouragent la croissance équitable, est particulièrement important pour réduire la pauvreté. Les politiques de provisionnement social suivantes peuvent aider :

- réduire l'expérience de la privation et de la pauvreté;



Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-605/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-605-PF-002/A-CR-CCP-605-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

- augmenter les capacités et les possibilités productives des personnes; et
- réduire le montant que le gouvernement doit dépenser pour les répercussions sur la santé et les autres crises et la privation.

Les pays comme le Costa Rica, Cuba, le Sri Lanka, le Vietnam et l'État de Kerala en Inde ont obtenu de meilleures conditions de la santé, de plus grandes réductions du taux de mortalité et des améliorations en alphabétisation par rapport à d'autres pays ayant des ressources économiques similaires ou plus grandes. Le Vietnam, avec un revenu par habitant de 350 $, a un taux de mortalité infantile plus faible (31 comparativement à 60 par 1 000 naissances vivantes) et un taux d'alphabétisation des adultes plus élevé (92.9 % comparativement à 84.6 %) que l'Afrique du Sud, qui a un revenu par habitant de 3 310 $.

Maurice, une petite nation insulaire dans l'océan Indien, a coupé son budget militaire et a investi de façon importante dans la santé et l'éducation. Aujourd'hui, tous les Mauriciens ont accès à l'assainissement, 98 pour cent a de l'eau potable et 97 pour cent des accouchements bénéficient de la présence d'un personnel de santé qualifié.

**Atteindre l'équité entre les sexes :** Plus de femmes que d'hommes vivent dans la pauvreté absolue. Les crises économiques les ont souvent frappées plus fort. Peu d'entre elles tendent à avoir moins d'emplois qualifiés et se trouvent dans des situations de chômage grandissant, elles sont souvent les premiers à perdre leurs emplois. Cela accroît leur vulnérabilité et les rend plus susceptibles de tomber dans la pauvreté, un phénomène connu sous le nom de féminisation de la pauvreté. Cependant, comme mentionnée plus tôt, l'expérience a démontré que l'investissement dans l'éducation des filles et des femmes se traduit directement en une meilleure nutrition pour la famille, de meilleurs soins de santé et une fertilité à la baisse. Il a aussi été largement reconnu qu'il est peu probable de surmonter la pauvreté sans une attention spécifique, immédiate et soutenue à l'éducation des filles et à l'autonomisation des femmes. Selon une estimation, supprimer l'écart entre les hommes et les femmes au niveau de l'éducation ajoute 0.5 point de pourcentage en croissance annuelle de PIB par habitant.

**Les cibles de réduction de pauvreté nationales et internationales :** Pendant les années 1990, une série de conférences internationales portant sur les problèmes du développement mondial a eu lieu et l'objectif central était l'éradication de la pauvreté. En 1995, le Sommet mondial pour le développement social a élargi le contexte de l'éradication de la pauvreté en y ajoutant des facteurs comme :

- l'accès aux services de base
- l'emploi productif
- les emplois durables
- le sens de sécurité humaine
- la réduction des inégalités
- l'élimination de la discrimination
- la participation à la vie de la communauté.

Au sommet, 117 nations se sont engagées à ce que leurs pays prennent des mesures pour éradiquer la pauvreté. Après le sommet, il était envisagé que les pays établissent des cibles et politiques nationales afin d'éradiquer la pauvreté.

La conférence de suivi de cinq ans de Genève en juin 2000 a reconnu que : « Depuis le sommet, la mondialisation a amené de nouveaux défis pour l'accomplissement des engagements pris et pour la réalisation des objectifs du sommet... L'interdépendance grandissante entre les nations, qui a eu pour effet de transmettre les chocs économiques au-delà des frontières nationales en plus d'accroître les inégalités, accentue les faiblesses des dispositifs institutionnels nationaux et internationaux actuels et des politiques économiques et sociales, en plus de renforcer l'importance de les fortifier à l'aide de réformes appropriées ».



Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-605/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-605-PF-002/A-CR-CCP-605-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

À présent, il apparaît qu'avec la croissance lente de l'économie mondiale et des pays luttant pour relancer la croissance économique, il n'y a aucune perspective d'accomplissement de leurs objectifs de pauvreté prochainement.

**Objectifs pour un nouveau millénaire** : Dans son Rapport du millénaire, le Secrétaire général Kofi Annan place la liberté de vivre à l'écart du besoin comme la priorité la plus importante à laquelle l'humanité fait face aujourd'hui. « Nous devons n'épargner aucun effort pour libérer nos concitoyens et concitoyennes de la pauvreté abjecte et déshumanisante », dit-il. Dans le rapport, il identifie les sept objectifs suivants :

- réduire de moitié la proportion de personnes vivant avec moins d'un dollar par jour;
- réduire de moitié la proportion de personnes qui souffrent de la faim;
- réduire de moitié la proportion de personnes qui n'arrivent pas à obtenir de l'eau potable;
- fournir de l'éducation primaire à toutes les filles et tous les garçons sur une base équitable;
- éliminer, ou même inverser, la propagation du VIH/SIDA et la montée de la malaria;
- réduire la mortalité des mères du trois quarts et la mortalité infantile du deux tiers; et
- améliorer la vie d'au moins 100 millions habitants de taudis.

**Mais comment atteindre ces objectifs?**

Le Secrétaire général propose des mesures très précises que les gouvernements influents peuvent mettre en place :

- garantir un accès gratuit à leurs marchés pour des biens produits dans les pays plus pauvres;
- effacer les dettes étrangères;
- offrir une aide au développement plus généreuse; et
- travailler avec les entreprises pharmaceutiques pour développer un vaccin efficace et abordable contre le VIH.



Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-605/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-605-PF-002/A-CR-CCP-605-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

# Document d'information de l'ONU

## DROITS DE L'HOMME

## *Aperçu*

« En tant que Secrétaire général, j'ai fait des droits de l'homme une priorité dans tous les programmes lancés par les Nations Unies et dans toutes les missions dans lesquelles nous nous embarquons. Je l'ai fait parce que la promotion et la défense des droits de l'homme sont au cœur de tous les aspects de notre travail et tous les articles de notre charte. Avant tout, je crois que les droits de l'homme sont au centre de notre lien sacré avec les gens des Nations Unies. »

Kofi Annan, "The Question of Intervention," 1999.

**Statistiques de l'état civil**

- La Déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée à l'unanimité en 1948 et traduite en plus de 300 langues nationales et locales, est le document de droits de l'homme le plus connu et le plus cité dans le monde.
- Plus de 80 instruments internationaux des droits de l'homme ont été créés depuis.
- Le Bureau du Haut Commissaire aux droits de l'homme, le représentant de l'ONU muni de la principale responsabilité concernant les activités relatives aux droits de l'homme, reçoit chaque année plus de 200 000 rapports de violations.
- Un statut pour la création de la Cour pénale internationale a été adopté. Plus de 100 États membres l'ont signé.
- Le Bureau du Haut Commissaire aux droits de l'homme, a installé une ligne de télécopieur d'urgence pour recevoir les plaintes de violation des droits de l'homme. Le numéro de fax à Genève est le 41-22-917-9018.

**Un petit pas...**

Il y a quelque 200 000 Indiens guaranis vivant en Bolivie, en Argentine, au Brésil et au Paraguay. Pendant plusieurs années, les écoles de ces pays n'enseignaient que l'espagnol et ne permettaient pas l'utilisation des langues indiennes. Les enfants guaranis n'arrivaient pas à maîtriser la nouvelle langue et ils tiraient de la patte. Plusieurs croyaient qu'ils étaient stupides et arriérés. Puis en 1989, deux agences des Nations Unies, l'UNICEF et l'UNESCO, ont lancé un nouveau programme pour les enfants guaranis, leur permettant d'apprendre deux langues, l'espagnol et le guarani.

L'initiative a rapidement porté des fruits. Les enfants guaranis ont commencé à obtenir de meilleurs résultats dans toutes les matières. Finalement, moins d'enfants ont quitté l'école avant d'avoir fini. Grâce aux Nations Unies, les Indiens guaranis ne seront plus punis pour parler leur langue maternelle.

**...vers un pas de géant**

Aujourd'hui, plus d'une décennie plus tard, les peuples autochtones du monde, y compris les Indiens d'Amérique, ont reçu une autre grande reconnaissance. Pour la première fois, les Nations Unies ont mis en place un forum permanent pour discuter des problèmes importants touchant les peuples autochtones. Ce forum, qui sera un sous-groupe du Conseil économique et social de l'ONU, s'occupera des droits de l'homme, des problèmes environnementaux, d'éducation et de développement affectant les populations autochtones partout dans le monde.

« C'est un jour exaltant et historique », a dit le porte-parole des populations autochtones. Ceci était une autre étape pour les Nations Unies dans leur quête pour établir une reconnaissance universelle de tous les droits



Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-605/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-605-PF-002/A-CR-CCP-605-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

de tous les peuples, un principe inscrit dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. L'explication et l'articulation des droits définis par La Déclaration universelle ont désormais atteint son acceptation quasi universelle. Aujourd'hui, la Déclaration universelle, traduite dans plus de 300 langues nationales et locales, est le document des droits de l'homme le plus connu et le plus cité au monde. Elle a servi de modèle pour de nombreux traités et déclarations internationaux ainsi que des constitutions et des lois de nombreux pays. La Déclaration a inspiré plus de 80 instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, qui constituent un système global de traités juridiquement contraignants faisant la promotion et la protection de droits de l'homme.

Il y a maintenant une reconnaissance internationale que le respect des droits de l'homme comprend :

- le droit au choix politique;
- la liberté d'association;
- la liberté d'opinion et d'expression;
- le droit d'exprimer et de conserver leurs propres cultures;
- le droit de ne pas être soumis à une arrestation ou détention arbitraire;
- le droit à un niveau de vie suffisant, incluant la santé, le logement et la nourriture;
- le droit à la liberté; et
- le droit au travail.

Au cours des 55 dernières années, la liste des droits clarifiés et énoncés par le droit international s'est élargie grandement pour inclure de nouveaux enjeux, comme le droit au développement, la peine de mort, les enfants dans les conflits armés, la compensation pour les victimes, l'invalidité, la discrimination fondée sur le VIH/SIDA, les disparitions forcées ou involontaires, l'environnement, l'impunité, les peuples autochtones, les travailleurs migrants, les opérations de maintien de la paix, la traite des enfants, le terrorisme, les défenseurs des droits de l'homme, les crimes de guerre et plusieurs autres encore.

Mais assurer les droits de l'homme pour tous les peuples demeure un défi de taille, particulièrement en tenant compte de l'impunité avec laquelle ils continuent d'être violés dans toutes les parties du monde. Dans un sondage effectué en 1999, le plus grand sondage public mené par Gallup International, les répondants ont exprimé une insatisfaction générale pour le niveau de respect des droits de l'homme. Dans une région, moins d'un citoyen sur dix croyait que les droits de l'homme étaient pleinement respectés, alors qu'un tiers croyait qu'ils n'étaient pas respectés du tout. La discrimination fondée sur la race et le sexe était la préoccupation la plus souvent soulevée.

**Les blocs fondateurs**

Les avancées importantes des droits de l'homme et du développement humain sont arrivées après les horreurs de la Deuxième Guerre mondiale. La Charte des Nations Unies de 1945, suivie de la Déclaration universelle des droits de l'homme en 1948, a instauré une nouvelle ère d'engagement international pour les libertés humaines. Entre autres choses, elles :

- soulignent l'universalité des droits, axée sur l'égalité de tous les peuples;
- reconnaissent la réalisation des droits de l'homme comme objectif commun de l'humanité;
- ont identifié une gamme complète de tous les droits; civils, politiques, économiques, sociaux et culturels pour tous les peuples;
- ont créé un système international pour promouvoir la réalisation des droits de l'homme avec des institutions pour établir des normes, établir des lois internationales et surveiller le rendement (mais sans pouvoir d'imposition); et
- ont établi la responsabilité des états pour ses obligations et engagements en matière de droits de l'homme conformément au droit international.



Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-605/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-605-PF-002/A-CR-CCP-605-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

Les travaux pour les instruments internationaux des droits de l'homme se sont poursuivis. Polarisée par la guerre froide, la rhétorique des droits de l'homme a été souvent réduite en une arme de propagande officielle pour des intérêts géopolitiques. L'occident a mis l'accent sur les droits civils et politiques, pointant du doigt les pays socialistes de nier ces droits. Les pays socialistes (et de nombreux pays en développement) ont mis l'accent sur les droits sociaux et économiques, en critiquant les pays occidentaux les plus riches d'avoir échoué à assurer ces droits pour tous les citoyens. Dans les années 1960, cela a mené à deux pactes différents – un pour les droits civils et politiques, l'autre pour les droits économiques, sociaux et culturels.

Les années 1980 ont amené un fort renouveau de l'action et de l'intérêt international, propulsé par une vague d'activités de la société civile s'attaquant aux problèmes de démocratie, des droits des femmes et enfants, des droits des peuples autochtones et d'autres. Dans ce domaine, les deux réalisations les plus remarquables ont été la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979) et la Convention relative aux droits de l'enfant (1989). L'adoption de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants en 1984 constituait une autre étape importante, faisant de la torture un crime international.

La Déclaration sur le droit au développement a été adoptée en 1986. En 1993, d'autres engagements importants ont été pris à la Conférence mondiale concernant les droits de l'homme à Vienne. Ceci a été suivi par la création du poste de Haut Commissaire des Nations Unies pour les droits de l'homme et une mobilisation nationale et internationale croissante pour les droits. La fin des années 1990 et l'arrivée du nouveau millénaire ont amené d'autres développements excitants :

- En 1998, le Traité de Rome instituant la cour pénale internationale a ouvert la possibilité de poursuivre les responsables des crimes contre l'humanité. En avril 2000, près de 100 pays l'ont signé.
- L'établissement de tribunaux internationaux dans l'ancienne Yougoslavie (1993) et au Rwanda (1994) aide à appliquer la responsabilité individuelle pour les crimes de guerre.
- Le protocole facultatif à la CEDAW (1999) a permis aux individus de soumettre des plaintes de violation des droits des femmes.
- Deux nouveaux Protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant ont renforcé le traité historique de 1989 : le premier portant sur les enfants soldats, le deuxième la vente des enfants.
- Des exercices d'inventaires utiles concernant les programmes gouvernementaux sur les droits des femmes et le développement social ont été effectués aux conférences de révision de Beijing+5 et de Copenhague+5.
- La nomination de trois nouveaux Rapporteurs spéciaux, pour le droit à un logement décent, pour le droit à la nourriture et pour le problème de la mondialisation et son impact sur la pleine jouissance de l'ensemble des droits de l'homme aidera à mettre l'accent sur les enjeux émergents en matière de droits de la personne.

**Principaux instruments relatifs aux droits de l'homme**

- **Déclaration internationale des droits de l'homme** : La Déclaration des droits de l'homme comprend la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH), le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIRDCP) et ses deux protocoles optionnels et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (ICESCER). La DUDH est une déclaration adoptée par l'Assemblée générale et ne nécessite donc aucune ratification; le PIRDCP a été ratifié par 144 pays et l'ICESCER par 142 pays.
- **Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale :** Adoptée en 1965 et mise en vigueur en 1969, elle traite d'un type particulier de discrimination, celle fondée sur la race, la couleur, la descendance ou l'origine ethnique nationale. Ratification : 156 pays.
- **Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW).** Adoptée en 1979 et mise en vigueur en 1981, elle représente le premier instrument international juridiquement contraignant complet interdisant la discrimination envers les femmes et



Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-605/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-605-PF-002/A-CR-CCP-605-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

obligeant les gouvernements à prendre des mesures positives pour l'avancement de l'égalité des sexes. Ratification : 165.

- **Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.** Adoptée en 1984 et mise en vigueur en 1989, la Convention présente les étapes que les gouvernements doivent prendre afin de prévenir la torture et toutes les autres formes de peines ou traitements cruels et dégradants. Ratification : 119 pays.
- **Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant.** Adoptée en 1989 et mise en vigueur en 1991, la Convention reconnaît le besoin d'une attention particulière pour la protection et la promotion des droits de l'enfant. Ratification : 191 pays.

**Comment la conformité à la Convention est-elle surveillée une fois qu'un pays l'a signée?**

Dans chacun des six principaux traités des droits de l'homme, il existe une disposition pour mettre en place un comité de surveillance pour contrôler la conformité. Ce comité du traité examine le rapport des États qui ont ratifié le traité. Chaque année, elles entament un dialogue avec environ 60 gouvernements nationaux et ils émettent des conclusions et des suggestions par l'entremise d'experts indépendants dédiés à l'amélioration. Certains de ces comités sont :

- le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale
- le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes
- le Comité des droits de l'enfant
- le Comité sur la torture
- le Comité des droits de l'homme
- le Comité des droits économiques, sociaux et culturels

De plus, des mécanismes ont été instaurés au-delà des conventions pour résoudre des problèmes particuliers. Ces mécanismes comprennent la création de :

- Rapporteurs spéciaux des Nations Unies
- Représentants spéciaux du Secrétaire général
- Experts
- Groupes de travail

**Droits de l'homme et sécurité humaine**

Dans les années 1990, le monde a été témoin de l'une des pires violations des droits de l'homme. Dans un pays après l'autre, des civils innocents sont devenus la cible de terreurs sans précédent, souvent dirigées par des groupes armés qui ont démontré peu de respect pour la vie et les valeurs humaines. Dans certains cas, les gouvernements n'ont pas été en mesure de protéger leurs propres citoyens, dans d'autres, les gouvernements ont eux-mêmes pris part à l'attaque de civils, particulièrement les groupes de minorités ethniques. De l'Angola et la Sierra Leone à la Bosnie et au Kosovo au Timor oriental, des millions de personnes ont été tuées; plus de 30 millions de personnes ont été déplacées; d'innombrables hommes, femmes et enfants ont été privés des droits de l'homme les plus fondamentaux.

**Que devrait-on faire lorsque surviennent de telles crises humanitaires?**

Le Secrétaire général Kofi Annan des Nations Unies et la communauté internationale ne peuvent accepter une situation où les personnes sont brutalisées derrière les frontières nationales. « Des Nations Unies qui ne défendent pas les droits de l'homme sont des Nations Unies qui ne peuvent pas défendre leurs positions. Nous savons où commence et où se termine notre mission pour les droits de l'homme : avec l'individu et ses droits universels et inaliénables de parler, agir, grandir, apprendre et vivre selon sa propre conscience », dit-il.



Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-605/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-605-PF-002/A-CR-CCP-605-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

Pour résoudre les nouveaux défis humanitaires, dans un rapport pour le Conseil de sécurité soumis en septembre 1999, le Secrétaire général a proposé des recommandations précises que devront prendre en compte les États membres, y compris :

- **Ratification et mise en œuvre des instruments internationaux :** Il a incité les États membres à ratifier les principaux instruments de droit humanitaire international, de réglementation des droits de l'homme et de droit des réfugiés, et d'y adhérer.
- **Responsabilité pénale en cas de crimes de guerre** : Lorsque des gouvernements ou des groupes ne respectent pas ces lois humanitaires internationales, il faut penser à prendre des mesures. Il a demandé aux États membres de ratifier le statut de la Cour pénale internationale.
- **Âge minimum de recrutement dans les forces armées** : Il a demandé aux États membres de maintenir l'âge minimum pour le recrutement dans les forces armées à 18 ans.
- **Intervention en cas de violations systématiques de la loi internationale** : Il a demandé aux États membres de prendre en considération la mesure de conformité appropriée dans les cas des abus flagrants et continus.

**Droits de l'homme et développement**

Le *Rapport sur le développement humain de 2000*, publié par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a cité que : « La pauvreté limite la liberté humaine et prive une personne de dignité ». Cette déclaration ne fait que rappeler ce qui a été clairement spécifié par la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), la Déclaration sur le droit au développement (1986) et la Déclaration de Vienne adoptée à la conférence sur les Droits de l'homme de 1993.

Citons l'Assemblée générale de la déclaration sur le développement : « La personne humaine est le sujet central du processus de développement et... la politique de développement devrait donc faire de l'être humain le participant et le bénéficiaire principal du développement. » Cependant, dans un temps de croissance économique inégalée, plus d'un milliard de personnes vivent dans la pauvreté totale, 800 millions de personnes souffrent de malnutrition, 140 millions d'enfants d'âge scolaire ne vont pas à l'école et 900 millions d'adultes sont analphabètes. Sur un total de main d'œuvre mondiale de quelque 3 milliards, 140 millions de travailleurs n'ont pas de travail et un quart à un tiers est sous-employé.

Un des moyens essayés par les Nations Unies afin de répondre à ce besoin est d'établir des objectifs spécifiques et travailler afin de les atteindre. Durant les années 1990, dans chaque conférence majeure, les Nations Unies ont établi ces objectifs et subséquemment, ils ont pris connaissance du progrès effectué. Basées sur l'expérience des années passées et sur la collaboration étroite avec l'Organisation de coopération et de développement économiques, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, les Nations Unies ont maintenant établi sept objectifs spécifiques à être accomplis entre les années 2000 et 2015. Ces objectifs sont exposés dans un rapport intitulé « *2000: For a better world*," se présentent comme suit :

- Réduire de moitié la proportion de personnes vivant dans la pauvreté extrême;
- Inscrire tous les enfants dans les écoles primaires;
- Enregistrer des progrès pour l'égalité des sexes et donner la chance aux femmes en éliminant les inégalités au niveau de l'éducation primaire et secondaire;
- Réduire de deux tiers le taux de mortalité des nouveau-nés et des enfants;
- Réduire de trois quarts les taux de mortalité des mères;
- Fournir un accès à tous ceux qui ont besoin de services de santé génésique;
- Mettre en œuvre des stratégies nationales pour le développement durable, afin de contrer la perte des ressources naturelles.

Dans les mots du Secrétaire général Kofi Annan, les objectifs ne sont pas utopiques. Ils sont ambitieux, mais réalisables. « Pour les atteindre, nous devrons travailler fort ».



Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-605/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-605-PF-002/A-CR-CCP-605-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

**Signes de progrès**

- La ratification de la Convention des droits de l'enfant par presque tous les pays de la planète depuis son adoption par l'Assemblée générale en 1989 en a fait le traité des droits de l'homme le plus ratifié dans l'histoire. Des changements marquants se produisent dans sa mise en œuvre. Au moins 22 pays ont intégré les droits de l'enfant dans leur constitution. Plus de 50 pays ont un processus de révision de la loi pour assurer la compatibilité avec les dispositions de la convention. Les parlements du Brésil, de l'Afrique du Sud et du Sri Lanka ont adopté des législations et des budgets nationaux qui identifient plus clairement les allocations aux enfants. Une pratique traditionnelle dangereuse comme la mutilation génitale est désormais bannie dans certains états de l'Afrique occidentale, incluant le Burkina Faso et le Sénégal. Le châtiment corporel des enfants dans les écoles et dans les familles est interdit en Autriche, à Chypre et dans les pays nordiques.
- Deux nouveaux protocoles facultatifs à la Convention sur les enfants ont été adoptés. Le premier porte sur l'implication d'enfants dans les conflits armés. L'âge de participation dans les conflits passe de 15 à 18 ans et on y établit une interdiction sur le recrutement obligatoire avant 18 ans. Le deuxième traite de la vente des enfants, la prostitution des enfants et la pornographie juvénile. On y accorde une attention particulière à la criminalisation de violations sérieuses des droits des enfants, comme la vente des enfants, l'adoption illégale, la prostitution et pornographie juvénile.
- Le nouveau protocole facultatif de la CEDAW autorise les individus à demander un recours pour la violation des droits de la convention.
- Des organismes non gouvernementaux peuvent maintenant soumettre des « rapports officieux », soit des déclarations alternatives pour compléter les états membres, pour tous les traités relatifs aux droits de l'homme.
- Le Tribunal pénal international pour le Rwanda a reconnu Jean-Paul Akayesu coupable du crime de génocide, faisant de lui la toute première personne déclarée coupable du crime de génocide par un tribunal international.
- Des efforts importants sont en cours pour lutter contre les crimes contre l'humanité commis par Khmer rouge au Cambodge. Le secrétaire général Kofi Annan a recommandé qu'un tel tribunal doive avoir un caractère international.

Plusieurs entreprises multinationales se sont jointes aux Nations Unies dans un « Pacte mondial », acceptant de respecter les droits de l'homme fondamentaux, les droits du travail et les normes environnementales partout au monde, incluant les pays où ces droits ne sont pas pleinement appliqués.

**Les sept libertés**

Dans une importante contribution à l'approche basée sur les droits au développement, le *Rapport sur le développement humain 2000*, préparé par le Programme des Nations Unies pour le développement, énumère sept libertés dont toutes les personnes peuvent profiter :

- **La liberté de vivre sans discrimination** - les groupes de femmes, les groupes ethniques et raciaux ont souffert de discrimination violente. Alors que les luttes contre les préjugés profondément ancrés ont mené à plusieurs gains en terme de liberté, la guerre n'est pas pour les milliards de personnes qui souffrent toujours de discrimination.
- **La liberté de vivre à l'écart du besoin** - il y a suffisamment de nourriture, mais les inégalités dans la distribution sont responsables de la faim et de la malnutrition. Les systèmes économiques nationaux et mondiaux doivent assumer leurs responsabilités envers les personnes humiliées par l'écart du besoin.
- **La liberté de développer et de réaliser ses potentialités** - des changements importants se produisent dans les industries des communications et de l'information, et presque à la vitesse de la lumière. Les occasions offertes pour le développement personnel par l'entremise des changements technologiques sont énormes. Mais un écart numérique existe toujours dans le monde. L'information est différente et doit être accessible pour ceux qui en ont besoin et qui en veulent. Nous sommes tous perdants, si les



Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-605/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-605-PF-002/A-CR-CCP-605-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

pauvres se voient refuser des occasions de gagner leur vie. Et il est de notre pouvoir d'étendre ces occasions à tous.

- **La liberté face à la crainte, des menaces contre la sécurité personnelle** - la fréquence de la torture au cours de l'histoire constitue un indicateur tragique de la méchanceté qui guette le cœur des gens. L'élimination de la torture et la poursuite judiciaire nationale et internationale de ceux qui y ont recours sont au cœur du combat continu pour la liberté de la sécurité personnelle. Et lorsque le viol est en cause, les institutions et les valeurs qui rejettent la dignité et la protection des femmes doivent en répondre.
- **La liberté de participation** - Les gains mondiaux en démocratie sont encore très récents. L'engagement actif dans les institutions civiles et l'accès sans précédent à l'information et aux connaissances par tous vont renforcer les libertés politiques fondamentales.
- **La liberté face à l'injustice** - Garantir cette liberté nécessitera des institutions qui protègent les gens par des règles transparentes appliquées à tous. Les institutions sociales doivent être basées sur la légitimité, le consentement et la primauté du droit.
- **La liberté d'accéder à un travail productif** - Beaucoup a été fait pour protéger les enfants et pour améliorer les conditions de travail des adultes. Plusieurs personnes profitent de cette liberté, mais des millions de personnes travaillent dans des conditions inhumaines, alors que d'autres se sentent socialement exclues en raison du manque de travail. La dignité nécessite un engagement pour inclure les personnes laissées pour contre et pour abolir les conditions de travail asservissantes.



Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-605/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-605-PF-002/A-CR-CCP-605-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC



Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-605/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-605-PF-002/A-CR-CCP-605-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.